



## Considérations sur les réponses à l'hésitation vaccinale

*La vaccination réduit les risques de maladie, d'infection et de transmission. L'hésitation à se faire vacciner reste toutefois élevée. Des campagnes et des formations en communication pourraient aider à augmenter l'adoption du vaccin. Des obligations de vaccination ciblées dans certains milieux de la santé peuvent être envisagées, mais avec des exemptions et une gestion appropriée des refus.*

Les études montrent que la vaccination contre le SARS-CoV-2 réduit fortement chez les personnes vaccinées le risque non seulement de maladie mais également d'infection et de transmission. Cela souligne l'importance d'un taux de vaccination élevé, d'autant plus que les données concernant le variant Delta suggèrent que la réduction de la transmission chez les personnes vaccinées pourrait être plus faible qu'avec les autres variants. La couverture vaccinale n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'année 2021, tout comme la volonté de se faire vacciner, mais l'hésitation vaccinale reste élevée. La Suisse n'a pas de base légale pour introduire une vaccination obligatoire à l'échelle de la population.

Atteindre une immunité protectrice de la population exige qu'une forte proportion du public choisisse la vaccination ou se remette du COVID-19. Les expériences faites dans le passé suggèrent que les informations techniques ne suffisent pas à surmonter l'hésitation vaccinale. Des mesures ciblées telles que des campagnes de communication et la collaboration avec des figures d'autorité et de confiance, au-delà des seuls fonctionnaires ou expert·es, sont nécessaires pour persuader une proportion suffisante de la population.

Les raisons de l'hésitation vaccinales varient selon les groupes – perception amoindrie d'un risque d'infection par le COVID-19, crainte des effets secondaires du vaccin, méfiance envers le système de santé ou encore croyances religieuses. Les personnes travaillant dans le secteur de la santé pouvant elles-mêmes hésiter à se faire vacciner, elles représentent un public cible important pour les messages encourageant la vaccination, et constituent également souvent l'une des sources d'information et de conseil les plus fiables pour les patient·es. Former les professionnels de la santé et d'autres figures de confiance à des techniques de communication (telles que l'entretien motivationnel) pourrait constituer un moyen efficace de renforcer l'adoption du vaccin.

Certains craignent que des vaccinations obligatoires (par exemple, pour travailler dans un jardin d'enfants) puissent accroître la polarisation politique ainsi que l'hésitation vaccinale. Les données suggèrent néanmoins que de telles mesures peuvent augmenter les taux de vaccination. Leur principale justification est de protéger les personnes vulnérables ne pouvant être vaccinées ou chez qui les vaccins sont moins efficaces. Une obligation de vaccination à l'échelle de la population n'est pas autorisée par la loi suisse.

Les professionnels et les institutions de santé ont des devoirs de protection des patient·es. Une obligation – limitée dans le temps et assortie d'exemptions appropriées – de la vaccination de groupes professionnels en contact avec des personnes vulnérables dans des secteurs à risque de transmissions nosocomiales serait autorisé par la loi suisse sur les épidémies, et pourrait être élaboré en consultation avec les associations professionnelles.

Bien entendu, les individus ne pourraient pas être vaccinés contre leur gré même dans un tel cas et la continuité des services tels que les soins de santé, l'éducation et les maisons de retraite doit être assurée. De telles obligations pour des groupes professionnels spécifiques doivent en tout cas respecter le principe de proportionnalité; toute sanction envers une personne refusant la vaccination doit rester proportionnée (par exemple, le transfert à un autre poste plutôt que le licenciement). Indépendamment de la mise en place d'obligations ciblées, des mesures pour encourager et faciliter l'adhésion volontaire à la vaccination devraient être adoptées.